

...ARCHIVES...



...ARCHIVES...

La Norme
Cahiers de Linguistique Sociale
n°1, 1976
Université de Rouen – Université de Perpignan

Archives de Glottopol
Revue de sociolinguistique en ligne

SOMMAIRE

A) Interventions

C. MARCELLESI :	
Norme et enseignement du français	p. 1
J.P. KAMINKER :	
Les problèmes de la norme	p. 10
J. RETHORE :	
Description d'une pratique dans les classes de troisième : la correction des rédactions	p. 48
D. BAGGIONI :	
Pour un point de vue relativisé et historicisé sur la norme	p. 55
J.-B. MARCELLESI :	
Norme et hégémonie linguistique	p. 88
A. WINTHER :	
Norme et grammaticalité : la grammaire générative est-elle normative ?	p. 95

B) Discussion p.106

P. BRASSEUR, J.P. KAMINKER, D. BAGGIONI, J.B. MARCELLESI, B. GARDIN, P. QUEREEL, L. GUESPIN, J.P. GOLDENSTEIN, A. WINTHER.

C) Post-face

B. GARDIN :	
Quelques remarques	p.137
L. GUESPIN :	
La norme dans la logique du fait « langage »	p.142

POUR UN POINT DE VUE RELATIVISE ET HISTORICISE SUR LA NORME

D. Baggioni
Rouen

0.1. Notre intervention se veut celle d'un enseignant dans le secondaire et en Ecole Normale et d'un linguiste, qui par cette triple activité est amené à vivre certaines contradictions. Les contraintes conservatrices du cadre de l'enseignement secondaire que, bon gré mal gré, nous sommes forcé d'assumer ne s'harmonisent guère avec les demandes et les interrogations que nous rencontrons dans le cadre du «recyclage» des instituteurs en Ecole Normale ; le contact assidu avec les théories linguistiques assimilées et/ou critiquées est la plupart du temps en porte à faux avec les exigences des pratiques sociales avec lesquelles nous sommes confrontés.

Il nous est apparu bien vite que la question de la Norme était au cœur de ces contradictions vécues et qu'il fallait bien un jour ou l'autre l'envisager de front au *plan théorique*.

0.2. Les théories linguistiques dominantes ne nous offrent pas, en effet, une prise en compte théorique de la réalité normative. A moins de jouer sur les mots, on ne peut considérer les propositions de HJELMSLEV et celles de COSERIU¹ comme une réflexion théorique sur le phénomène normatif au sens où nous l'envisageons, c'est-à-dire la constitution et l'action d'une variété linguistique référant à une pratique linguistique dominante s'imposant [p. 57] à et réglant; la réalisation des autres pratiques linguistiques à l'intérieur d'une communauté linguistique donnée. Il est évident que pour nous le mode d'existence d'une langue régnant sur une aire linguistique déterminée est réglé par l'instance d'une Norme qu'il est abusif d'assimiler à la relative tendance unificatrice qui existe pour chaque variété linguistique d'une langue donnée référée à un groupe social ou à un ensemble de conditions de production du discours. La (les) Norme(s) envisagée(s) par HJELMSLEV et COSERIU constitue(nt) donc une autre question qui passe à côté de celle que nous voudrions traiter.

0.3. Face à ce vide théorique constaté, il est étonnant de voir réintroduire la question dès l'instant où la théorie se heurte aux nécessités de la pratique sociale. Sans statut à l'intérieur de la théorie, la Norme réapparaît alors subrepticement. Nous faisons évidemment allusion ici aux ouvrages de vulgarisation linguistique à fonction pédagogique (WAGNER 1968,

¹ HJELMSLEV, 1959, COSERIU, 1952. On trouvera une bonne mise au point sur les positions de ces auteurs dans *Langue Française* n°16 (article d'Alain REY).

MOUNIN 1976 en sont de bons exemples), qui peuvent donner matière à réflexions fort intéressantes sur les réalités de la Norme. Mais ces réflexions, et pour cause (voir plus haut), ne s'articulent guère au cadre théorique proposé par ailleurs.

Il est vrai que la question de la Norme est un sujet récemment abordé par la linguistique moderne en France. Cela n'a pas toujours été le cas ; la linguistique historique du début du siècle abordait plus volontiers la question. On trouve ainsi, chez BRUNOT², chez MEILLET un effort de prise en compte de la [p. 58] réalité normative. La vague structuraliste étendant en France son hégémonie dès les années 50 nous a habitués au contraire à considérer la Norme comme une question non pertinente pour le linguiste, à placer celle-ci hors du champ théorique couvert par la science linguistique.

0.4. Un coup d'œil sur les linguistiques étrangères donne au lecteur français un point de vue un peu différent. C'est ainsi que la linguistique allemande offre au linguiste de tradition française un autre sujet d'étonnement. Des expressions comme «Codification de la langue», «Nécessité d'une langue unifiée », titres de chapitres récoltés dans un ouvrage théorique paru en R.F.A. (B. SCHLIEBENLANGE, 1973) de même que la copieuse bibliographie sur la Norme que nous avons pu rassembler dans la production sociolinguistique en R.D.A., nous ont fait prendre conscience que certaines propositions et sujets d'étude clairement énoncés ailleurs étaient proprement « indicibles »³ jusqu'à maintenant en France.

Il est étonnant aussi que les linguistes se réclamant du marxisme n'aient pas eu la curiosité de s'intéresser au théoricien marxiste de formation linguistique qu'était GRAMSCI ; ils trouveraient dans ses *Cahiers de Prison* d'abondantes réflexions sur la réalité normative, qui nous ont été, pour notre part, d'un grand pouvoir suggestif. [p. 59]

Que des éléments de réflexion nous soient venus d'Allemagne et d'Italie n'est évidemment pas le fruit du hasard. Ces pays ont connu tous deux une lutte tardive pour l'unité politique et celle-ci a souligné crûment les nécessités de la lutte pour l'unification linguistique, pour la diffusion de la « Langue nationale ». Cette « Langue nationale » dans les deux cas n'est donc pas quelque chose de donné (acquis), à préserver (cf. l'idéologie « Défense de la Langue Française ») comme chez nous en France ; mais bien quelque chose qui fut dans un passé récent à conquérir, à imposer. Les nécessités de la lutte imposaient une réflexion sur la notion de *Norme*, alors que chez nous, cette Norme déjà imposée depuis longtemps était à dissimuler pour assurer d'autant mieux sa domination.

0.5. Ces constatations nous amènent ainsi à penser que la question de la Norme, en France est un sujet-tabou pour le linguiste ; tabou assuré par l'occultation de *thèses* implicites auxquelles nous voudrions opposer une série de thèses que nous énonçons au contraire *explicitement* :

Thèse I : En refusant de poser la question de la Norme, la linguistique laisse le champ libre à une pratique normative non-critique.

Thèse II : l'activité grammaticale est liée au développement de l'activité normative.

² F. BRUNOT : *Histoire de la langue française*. A. MEILLET : de nombreux compte rendu du B.S.L. (Bulletin de la Société de Linguistique de Paris).

³ cf. Numéro de *Langages* en préparation sur cette question, à paraître en 1978.

Dans un manuel récent, A. COPPEL (F. MARCHAND, 1976) traite cependant des « problèmes de standardisation » et parle même de « codification » ; il est vrai qu'on trouve dans sa présentation essentiellement la prise en compte des travaux sociolinguistiques américains (FISCHMANN, LABOV). Pour le Français, le travail reste à faire...

Thèse III : La linguistique structurale a été, sous d'autres formes, la continuation de l'activité grammaticale.

Thèse IV : La Norme est l'affaire des linguistes. [p. 60]

Thèse V : Une réflexion critique sur la Norme est le moyen pour le linguiste de lier théorie et pratique, linguistique et enseignement, pratique scientifique et pratique sociale.

C'est sur ces thèses, exposées forcément avec une certaine brutalité mais nécessaires à un début de réflexion théorique, que nous voudrions nous expliquer ici.

1. *Thèse I* : « En refusant de poser la question de la Norme, la linguistique laisse le champ libre à une pratique normative non- critique ».

Les linguistes causent

La Norme s'impose

On voudra bien excuser l'à peu-près de ces vers de mirliton mais la force «poétique » de certains aphorismes entraîne plus la conviction qu'une proposition théorique bien pensée.

Le discours du linguiste fustigeant le purisme, opposant l'attitude scientifique à l'attitude normative peut aussi prêter à sourire si l'on envisage la réalité des processus. L'attitude normative est conçue par une certaine linguistique comme une attitude irréaliste (idéologique) et donc non-pertinente pour la Science. On n'en parle que pour mieux en faire ressortir l'inconsistance, lui dire adieu et passer ainsi au niveau « scientifique » ; or rien n'est plus réel que l'action de la norme, rien n'est plus répandu que l'attitude normative. Et en face de cette réalité les certitudes « scientifiques » d'un certain type de linguistes sont de peu de poids. [p. 61]

1.1. Il est d'abord commode de réduire l'attitude normative au purisme. Or cette dernière attitude, si elle existe bien souvent, ne saurait être confondue avec la première. Le purisme n'est qu'un phénomène secondaire, marginal par rapport à l'ensemble du phénomène normatif. Faire le procès du purisme, ce que se contente de faire souvent une certaine linguistique pour renforcer les certitudes de sa « scientificité », c'est fuir la difficulté principale en se donnant bonne conscience. Sous le titre « Discours de la Norme » (A. REY, 1972 ; A. COPPEL, 1976) le linguiste entreprend parfois le « démontage » de l'idéologie normative en choisissant dans une littérature abondante (chroniques de langage, discours académique ...) les propositions les plus typées idéologiquement en les ordonnant dans un ensemble monstrueux ; les incohérences, le caractère réactionnaire de ce « discours » éclate alors aux yeux du lecteur qui ne peut que fuir cette « idéologie » pour se ranger du côté de la « Science ».

Une telle démarche présuppose, à notre sens, un certain positivisme opposant « Science » et « idéologie », réduisant ces dernières à de simples « écrans de fumée » que l'homme de science a pour tâche de « dissiper ». Or l'idéologie est aussi force active, pratique sociale (cf. L. ALTHUSSER, 1970) dont le « discours », la « littérature » n'est qu'un aspect, souvent extérieur. Que l'intellectualisation, la théorisation d'une idéologie pratique joue un rôle de justification voire de renforcement de celle-ci est évident ; mais une science sociale ne peut se contenter de l'examen du seul « discours » justifiant cette idéologie pratique, elle doit envisager le fonctionnement même de cette pratique sociale. [p. 62]

1.2. Comme il est difficile de se contenter de la fiction d'une langue homogène « sensiblement la même pour tout le monde », le linguiste structuraliste corrige cette vision par la problématique de « niveaux de langue » reformulés parfois (MOUNIN, 1976) en « registres » de langue. Cette correction ne peut satisfaire les exigences d'une théorie soucieuse de rendre compte des processus réels. La problématique des « niveaux » ou

« registres » de langue laisse de côté les rapports de force institués entre les différentes pratiques linguistiques. En voulant combattre, avec des arguments estimables, les idéologies linguistiques (jugements sociaux portés sur certains « niveaux » de langues, culpabilisation linguistique ...), elle nie leur effet de domination. Les « niveaux » ou « registres » n'occupent pas en effet la même place dans la hiérarchie des pratiques linguistiques ; aussi n'y a-t-il pas symétrie dans les « écarts » d'usage et la problématique de la « convenance » (cf. Plan de rénovation de l'enseignement du Français) occulte le rôle joué par la Norme dans les rapports sociaux déterminés par la domination d'une classe et un pouvoir d'Etat. Certes tout groupe social développe une variété linguistique réglée par ce qui pourrait bien ressembler à une « contre-norme ». Il existe ainsi chez les dockers de Marseille des introducteurs d'énoncés (Pourquoi + Pronom tonique + Pronom + V ...) codifiant l'activité linguistique des membres du groupe. Mais peut-on mettre sur le même plan une « norme » de ce type avec la Norme du Français National assurée de sa reproduction et de sa domination grâce au [p. 63] soutien de tout l'appareil d'Etat et de l'Idéologie dominante ?

Remarquons d'ailleurs que la domination de la Norme s'exerce aussi sur les hommes du Pouvoir. L'épisode du Préfet GINGOUIN coupable « d'écart de langage » dans l'exercice de ses fonctions est encore dans toutes les mémoires.

1.3. Il faut donc mettre en évidence ce qui, à notre avis, oblige à considérer la Norme comme autre chose qu'une « vue de l'esprit ».

1.3.1. La reconnaissance d'une pratique linguistique dominante dans une aire linguistique donnée légitime la Norme issue de cette pratique linguistique et constitue l'ensemble en communauté linguistique. Il y a Norme dès l'instant où sur un territoire déterminé un processus d'unification politique et/ou culturel est à l'œuvre ; car cette unification s'organise au moyen de la domination d'une couche sociale sur les autres. GRAMSCI ne dit pas autre chose lorsqu'il note dans ces « Cahiers » (G.D.T. p. 677) : « On pourrait tracer un tableau de la « grammaire normative » qui est spontanément à l'œuvre dans toute société, dans la mesure où celle-ci tend à s'unifier soit comme territoire, soit comme culture, c'est-à-dire dans la mesure où il y a, dans cette société, une couche dirigeante dont la fonction est reconnue et respectée ».

1.3.2. La Norme, reflet complexe d'une pratique linguistique assure sa domination par un certain nombre de pratiques sociales tendant à ce « conformisme grammatical » dont parle si bien GRAMSCI dans le même texte : « En réalité, à côté de la « grammaire immanente » à tout langage, il existe aussi de fait, c'est-à-dire même si elle n'est pas écrite, une (ou plusieurs) grammaire « normative » [p. 64] et qui est constituée par le contrôle réciproque, par l'enseignement réciproque, par la « censure » réciproque qui se manifestent à travers les questions : « Qu'as-tu compris ? », « Que veux-tu dire ? », « Explique-toi mieux », etc., à travers la caricature et la moquerie, etc. Tout cet ensemble d'actions et de réactions contribue à déterminer un conformisme grammatical, autrement dit, à établir des « normes » et des jugements de correction ou d'incorrection, etc. Mais cette manifestation « spontanée » d'un conformisme grammatical est nécessairement décousue, discontinue, limitée à des couches sociales locales ou à des centres locaux. (Un paysan qui s'urbanise finit pas se conformer au parler de la ville sous la pression du milieu citadin ; à la campagne on cherche à imiter le parler de la ville ; les classes subalternes cherchent à parler comme les classes dominantes et les classes dominantes comme les intellectuels etc.). » (G.D.T. p. 677).

Conformément aux principes de « la philosophie de la praxis » (le matérialisme historique) le grand théoricien marxiste italien envisage d'entrée la Norme comme processus historique et

social, et non comme « donnée » à l'intérieur d'une « synchronie ». C'est dans la même perspective que nous voudrions nous placer.

2. *Thèse II* : « l'activité grammaticale est liée au développement de l'activité normative ». Le développement des grammaires, des « vocations » grammairiennes suit de près le développement des besoins nés de la diffusion d'une Norme que ce soit au plan géographique comme au plan social. C'est ce que nous illustrerons par trois exemples pris dans l'histoire d'une institution : la Langue Française ». [p. 65]

2.1. *Naissance de la grammaire Française* : On sait que les premiers ouvrages consacrés au Français comme *langue*, présentant par conséquent un incontestable caractère de grammaire, ont vu le jour au Moyen Age en Angleterre. Les « Manières de langage » comme s'intitulaient certains manuels de conversation voisinaient avec des recueils de remarques correctives (sur la bonne prononciation, le classement des espèces et catégories) où l'on peut voir un embryon de doctrine grammaticale ; certains modèles de phrases y sont proposés, des paradigmes sont mises en évidence.

Pourquoi ce début d'activité grammaticale en Angleterre à cette époque ? Pour répondre à un besoin (social) d'ajustement d'une pratique linguistique sur celle dont le prestige commence à être reconnu par tous : le Français d'Ile de France. Si ce besoin d'alignement s'est fait sentir d'abord en Angleterre c'est que le Français insulaire s'était plus nettement différencié du Français continental. Cette différenciation marquée entraînait chez les Anglais débarquant en France une culpabilisation linguistique (leur « langage » les signalait comme étrangers, ce qui suppose chez les locuteurs un début d'idéologie linguistique fondée sur l'acceptation d'une pratique linguistique dominante). Ces ouvrages pédagogiques à caractère grammatical répondaient donc à la demande sociale engendrée par cette culpabilisation linguistique.

2.2. *Les grammairiens « français » du XVIIIe siècle*. Une histoire de l'unification linguistique du territoire français reste à faire. On en connaît cependant les grandes étapes. A la veille [p. 66] de la Révolution, seule une minorité maîtrise « la langue du roi », c'est-à-dire le français écrit. La diffusion de ce français normé touche essentiellement l'aristocratie et les couches bourgeoises des villes. Mais cette diffusion dans la bourgeoisie urbaine ne s'est pas faite en même temps. La bourgeoisie du Midi de la France s'est ralliée fort tard au français comme en témoigne la fameuse « Lettre d'Uzès » du jeune Racine. L'historien a de fortes raisons de penser que le jeune bourgeois provençal allant au Collège Royal y allait plus pour apprendre le français que le latin, car l'usage de la « langue du roi » était la condition requise pour accéder aux offices. Aussi n'est-il pas sans intérêt de mettre en parallèle cet état de fait avec la constatation suivante : on s'aperçoit en enquêtant sur l'origine géographique des grammairiens Français du XVIIIe qu'une bonne partie d'entre eux sont nés et ont grandi en terre occitane. Du grand DUMARSAIS (de Marseille) à DOMMERGUE (d'Aubagne) en passant par l'Abbé FERAUD (Marseille) COURT de GEBELIN (Nîmes), l'Abbé SICCARD (Bordelais), tous ces hommes qui se sont imposés par leurs études sur la langue française ne le pratiquaient sans doute pas dans leur enfance. Leur « vocation grammaticale » n'est-elle pas née alors du besoin social (et personnel) de rationalisation du processus d'apprentissage d'une langue étrangère ? En tout état de cause, nous ne pouvons que constater que dans cette période de renforcement de la centralisation monarchiste, c'est dans les secteurs géographiques (et sociaux) où la [p. 67] Norme s'impose que se recrutent les grammairiens (Les autres grammairiens RESTAUT, BEAUZEE, DUCLOS ... sont tous issus de la petite bourgeoisie provinciale).

2.3. *Pour une Histoire de la grammaire scolaire* : A. CHERVEL⁴ s'est intéressé à l'histoire des grammaires scolaires. Les premiers résultats⁵ de son enquête érudite sont étonnants. Il apparaît que le développement d'une grammaire scolaire massivement diffusée n'est aucunement dépendant d'une quelconque recherche universitaire mais suit de très près le développement de la scolarisation des masses populaires qui jusque là n'avaient pas l'usage du « Français National » (sur ce point voir aussi bien sur l'ouvrage de R. BALIBAR et D. LAPORTE). Selon A. CHERVEL la complexification croissante de ces grammaires à l'usage de l'école élémentaire s'explique par les besoins consécutifs au renforcement de la norme orthographique. C'est ainsi que l'appareil conceptuel très simple de la petite grammaire de LHOMOND qui connut un grand succès pendant tout le XIX^e siècle doit céder la place aux raffinements introduits par la grammaire NOEL et CHAPSAL, avatars de la *Grammaire Générale* du siècle précédent. Quoiqu'il en soit, même si la place accordée au rôle prépondérant de l'enseignement de l'orthographe (suivant la thèse de CHERVEL) peut être discutée, un point cependant ne prête pas à contestation : cette formidable activité grammaticale (6700 auteurs selon A. CHERVEL) au cours du siècle suit de près la courbe de scolarisation ; un bond dans l'édition d'ouvrages grammaticaux suit ainsi le vote de chaque loi scolaire (surtout [p. 68] la loi Guizat de 1833 et les lois Ferry de 1881 - 85).

Ces trois exemples montrent suffisamment, pensons-nous, que la réflexion grammaticale ne répond absolument pas à un besoin spéculatif, à une nécessité intellectuelle qui pousserait l'Homme à s'intéresser à l'instrument de communication qu'est sa « Langue ». La grammaire n'a connu en fait de développement qu'en fonction des besoins de diffusion d'une variété linguistique érigée en Norme ; elle répond à un besoin de rationalisation et de justification du processus d'unification linguistique.

3. *Thèse III* : « La linguistique structurale a été, sous d'autres formes, la continuation de l'activité grammaticale ».

3.1. La linguistique structurale est la théorisation de la langue unifiée et de l'activité unifiante⁶ alors qu'elle se donne comme la théorisation de la réalité linguistique. Son objet d'étude, la « Langue » est en fait un produit historique dont la structuration unitaire reste tendancielle puisqu'elle dépend de la dialectique Norme - activité normative. Dans le processus de reproduction-transformation⁷ qu'est l'activité linguistique l'accent est mis sur le premier terme et rompt l'unité de ce tout complexe en envisageant la possibilité de « coupe synchronique ». Des expressions comme « structure immanente » et « structures profondes » ont l'intérêt de dévoiler pleinement les présupposés idéalistes de cette conception.

3.2. En dépit des intentions proclamées, force est de constater que plusieurs décennies de linguistique structurale se résument [p. 69] essentiellement en une série de descriptions de langues normées, ou au moins unifiées fictivement ; c'est-à-dire que de ce point de vue cette activité scientifique n'a guère rompu avec l'activité grammaticale qui l'a précédée.

3.3. N'y a-t-il pas au fond du point de vue structuraliste sur le langage une conception restrictive de la fonction communicative dans l'activité langagière ? Le structuralisme n'a-t-il

⁴ ouvrage à paraître.

⁵ informations recueillies à son séminaire 1974-75 tenu à l'Université de Provence.

⁶ cf. GARDIN-MARCELLESI, 1974, VI^e partie.

⁷ formule de B. GARDIN.

pas eu tendance à réduire la communication linguistique à sa fonction informative (le « code » de la langue) ? Or la Norme par sa domination sur les autres pratiques linguistiques assigne aux « écarts » par rapport à elle-même une fonction communicative, celle de communiquer l'être social du locuteur et de fonder entre les interlocuteurs une certaine mise en place des rôles dans les rapports sociaux. La Norme joue donc son rôle dans les multiples fonctions langagières.

4. *Thèse IV* : « La Norme est l'affaire des linguistes ».

Les processus d'unification, de reproduction et de normalisation (et non seulement le produit tendancielle unifié) doivent intéresser la science linguistique ; du moins une linguistique réintégrant le champ des sciences sociales.

Souligner les incohérences de l'attitude normative, son caractère idéologico-social n'élimine pas la réalité de la Norme. L'idéologie est aussi pratique sociale ; et l'idéologie linguistique est aussi pratique linguistique. Les études de LABOV⁸ nous offrent un bon exemple de prise en compte par le linguiste de l'attitude [p. 70] du locuteur vis à vis de sa propre langue et nous permet de découvrir les pressions contradictoires qui s'exercent sur la Norme dans la communauté linguistique⁹. On sait depuis LABOV que deux règles peuvent se succéder et/ou se concurrencer dans le temps et à l'intérieur de la société selon un jeu complexe d'interactions où la Norme a son rôle avec des effets de choc en retour (l'hypercorrection dans certaines couches socio-culturelles). La Norme, son influence, sa diffusion, font donc partie du réel linguistique que la science linguistique se propose d'étudier dans sa totalité.

On aura reconnu là le programme de la « linguistique sociale », c'est-à-dire l'étude conjointe du changement et de la variation linguistique mais aussi l'étude des idéologies linguistiques. L'étude de l'idéologie normative, des variations de la Norme et de l'idée que les locuteurs en ont, en est un morceau de choix.

5. *Thèse V* : « Une réflexion critique sur la Norme est le moyen pour le linguiste de lier théorie et pratique, linguistique et enseignement, pratique scientifique et pratique sociale ».

5.1.1. La Norme est le mode d'existence de la domination d'une pratique linguistique sur les autres. La Norme reflète donc, y compris par le changement, la pratique linguistique dominante elle-même expression, médiation et reflet complexe de la domination idéologique d'une classe sur les autres. Cette domination s'exerce [p. 71] entre autres par ce que L. ALTHUSSER¹⁰ a convenu d'appeler « les Appareils Idéologiques d'Etat », concept intéressant car il souligne la matérialité du mode de domination idéologique en mettant en lumière le rôle des institutions juridiques, religieuses, culturelles (Ecole, Littérature) ... ; mais pour notre propos s'en tenir à ce concept risque de limiter et de figer les lieux d'exercice de cette domination idéologique et linguistique et leur vie conflictuelle ; aussi préférons-nous en parler au moyen des concepts gramsciens « d'Intellectuels », « popularité des intellectuels », « d'Hégémonie culturelle », de « civilisation »¹¹.

5.1.2. L'unification linguistique de couches ou de secteurs de la population est une nécessité pour l'organisation sociale à chaque étape du développement économique et/ou du

⁸ LABOV, 1966

⁹ Cf. GARDIN-MARCELLESI, Ve partie.

¹⁰ L. ALTHUSSER, 1970.

¹¹ Pour plus de détails voir *Gli Intelletuali e l'organizzazione della cultural et Letteratura e vita nazionale*.

processus de formation de la Nation (en tant que Formation Economique et Sociale). L'unification linguistique « spontanée » dont nous avons parlé au début de notre communication, est un processus normal de la vie sociale. La rationalisation et l'accélération du processus (scolarisation, politique linguistique, répression linguistique) est une affaire politique et qui doit être traitée en tant que telle.

« La grammaire normative écrite présuppose donc toujours un « choix », une orientation culturelle, c'est-à-dire qu'elle est toujours un acte de politique culturelle nationale. On pourra discuter sur la meilleure façon de présenter le « choix » et l'« orientation » pour les faire accepter de bon gré, autrement dit on pourra discuter des moyens les plus opportuns pour obtenir [p. 72] le but ; il n'y a pas de doute qu'il y ait un but à atteindre, qui a besoin de moyens appropriés et conformes, c'est-à-dire qu'il s'agisse d'un acte politique » note lucidement GRAMSCI dans son *Essai sur Croce* (G.D.T. p. 679). Et d'ajouter aussitôt :

« Problèmes : quelle est la nature de cet acte politique et doit-il soulever des oppositions de « principe », une collaboration de fait, des oppositions de détail, etc. Si l'on part du présupposé qu'il faut centraliser ce qui existe déjà à l'état diffus, disséminé mais inorganique et incohérent, il semble évident qu'une opposition de principe n'est pas rationnelle ; il faut au contraire une collaboration de fait et une acceptation volontaire de tout ce qui peut servir à créer une langue nationale commune, dont la non-existence provoque des frictions surtout dans les masses populaires où les particularismes locaux et les phénomènes de psychologie étroite et provinciale sont plus tenaces qu'on ne le croit ; il s'agit en somme d'une intensification de la lutte contre l'analphabétisme etc. L'opposition de fait existe déjà dans la résistance des masses à se dépouiller d'habitudes et de psychologies particularistes ».

Comme on le voit le sarde GRAMSCI a pris son parti d'une langue nationale unifiée ; mais pour des raisons *politiques*. Ajoutons toutefois en allant dans le même sens que GRAMSCI (qui écrit ailleurs¹² que « Langage signifie également culture et philosophie ») qu'une politique de répression linguistique n'a de chance d'aboutir que si elle est soutenue par un projet politique et/ou [p. 73] culturel rencontrant un consensus social et qui passe par l'unification linguistique. Les Instituteurs français de la IIIe république n'apportaient pas seulement la « langue française » aux masses paysannes parlant d'autres langues (Occitans, Bretons, Basques, Alsaciens, Corses, Flamands) mais avec elle une « culture » au sens gramscien, c'est à dire un système de valeurs (l'« esprit » de 89), un « langage » répondant aux aspirations de ces populations paysannes. D'ailleurs les résistances *linguistiques* à cette unification étaient toujours *aussi* des résistances *politiques* ; il suffit d'évoquer les liens entre le Félibrige et le royalisme en Provence, entre irrédentisme et fascisme en Corse. Un peu parallèlement on peut évoquer la lutte contre les dialectes sociaux que représente l'intégration d'éléments issus des couches populaires dans les couches intellectuelles » de l'appareil d'Etat (la promotion sociale de nombreux fils d'ouvriers et paysans par le biais du cursus scolaire et universitaire est tout de même une réalité) dans la première moitié du XXe siècle. Ces fils de « famille modeste » acceptaient de se dépouiller de leur langage pour accéder à la maîtrise du « français standard » (c'est-à-dire la Norme) non seulement parce que cette maîtrise était la condition nécessaire pour l'accès aux emplois supérieurs mais aussi peut-être parce que cette « langue normée » était le véhicule d'une culture humaniste qui avait encore un pouvoir attractif. La crise de la culture humaniste et la crise de diffusion de la Norme constatées par de nombreux enseignants aujourd'hui sont donc peut-être à mettre en relation. [p. 74]

Les « questions de langue » ne sont pas isolables des problèmes politiques et des questions culturelles et il en a toujours été ainsi dans l'histoire de notre langue. Pensons à Du Bellay et à sa « Défense et Illustration », à la fondation de l'Académie Française, à la question de la

¹² G.D.T., p. 171.

« Réforme de l'orthographe », etc. GRAMSCI en fait la remarque à propos de Dante : « Il semble clair que le *De vulgari eloquentia* de Dante est à considérer essentiellement comme un acte de politique culturelle nationale (au sens qu'avait « national » à cette époque et chez Dante), de même que ce qu'on appelle « la question de la langue » – qui devient intéressante à étudier de ce point de vue – a toujours été un aspect de la lutte politique » (D.D.T., p. 687).

5.1.3. Faut-il parler à propos de la Norme de « langue de classe » ?

Dans « la questione della lingua » (Gli Intellettuali e l'organizzazione della cultura pp. 21 - 24), GRAMSCI esquisse rapidement une histoire de la langue italienne comme expression des luttes d'hégémonie politique et culturelle dans le cadre de la société italienne. Selon lui « la grammaire historique ne constitue pas encore cette histoire, au contraire ... je crois que cette étude n'est ni inutile, ni purement érudite, si l'on entend la langue comme élément de la culture et donc de l'histoire générale et[comme manifestation principale de la « nationalité » et de la « popularité » des intellectuels ». C'est ainsi qu'examinant la situation du moyen latin (mediolatino), il constate dans la société italienne « une fracture entre le peuple et les intellectuels, entre le peuple et la culture ». Le recours à la langue vernaculaire [p. 75] s'impose donc dans certains cas (instruction religieuse, prédication). « Les langues vulgaires sont écrites quand le peuple reprend de l'importance : le serment de Strasbourg ... est resté parce que les soldats ne pouvaient pas jurer dans une langue inconnue, sans ôter toute validité à leur serment. En Italie aussi les premières traces de langue vulgaire sont des serments et des attestations de témoins du peuple pour établir les droits de propriété des fonds conventuels (Mont-Cassin). « Une langue « officielle » ne peut être imposée éternellement si elle est étrangère à la grande masse de la nation ; la « pression » populaire est à prendre en compte dans l'histoire d'une langue. Cependant poursuivant sa réflexion sur la « question de la langue », GRAMSCI écrit à sa belle-sœur à la même époque¹³ :

« A ce moyen latin succéda la langue vulgaire, qui fut à son tour submergée par le latin humaniste, ce qui donna une langue savante, vulgaire dans son lexique mais non dans sa phonologie et moins encore dans sa syntaxe, qui fut calquée sur le latin : ainsi continua à exister une double langue, la langue populaire ou dialectale, et la langue savante, c'est à dire celle des intellectuels et des classes cultivées.

MANZONI lui-même ... ne tint compte en réalité que d'un seul aspect de la langue, le lexique, et non de la syntaxe qui est pourtant la partie essentielle de toute langue, tant il est vrai que l'anglais, bien qu'il possède plus de 60% de mots latins ou néo-latins est une langue germanique, alors que le roumain, bien qu'il possède plus de 60 % de mots slaves, est une langue néo-latine, etc. ». [p. 76]

Ainsi donc pour GRAMSCI il n'est pas question de « langue de classe » (MARR) mais il n'est pas question non plus de « langue du peuple tout entier »¹⁴ (STALINE) car il existe dans la nation des pratiques linguistiques différenciées en relation étroite avec les rapports de classes dans une formation socioéconomique donnée.

5.1.4. Nous ne parlerons pas non plus de « langue de classe » pour désigner le français littéraire qui est incontestablement à la source de la Norme linguistique du Français, mais on ne peut pas passer sous silence son origine de classe, même s'il faut souligner que la Norme ne se réduit pas à ça.

La littérature du Moyen Age est à l'origine de la langue française écrite (littérature, textes officiels, juridiques ...) réglée par et déterminant la Norme. Très tôt cette littérature (voir plus haut 3.) a reconnu dans certaines variétés linguistiques géographiques (dialecte francien) des

¹³ Lettre du 17 novembre 1930. L.D.P pages 265-266.

¹⁴ J. STALINE : *A propos du marxisme en linguistique*.

modèles dont il fallait s'approcher. Mais cette littérature est aussi une littérature à *l'usage* classe (la classe féodale). Clercs, jongleurs, trouvères travaillant au contact de et pour l'aristocratie se soumettent nécessairement à la « norme sociale » du milieu pour lequel ils travaillent. La norme linguistique qui se dégage de leur pratique artistique puise nécessairement ses traits (phonologiques, morphologiques, syntaxiques) dans une pratique linguistique marquée socialement. [p. 77]

Cependant la pratique linguistique des écrivains du Moyen Age ne se définit pas seulement par ses origines de classe. L'Histoire de l'Ancien Français c'est aussi l'histoire du passage d'une pratique linguistique (langue vulgaire *parlée*) à une pratique linguistique plus « élaborée » (la langue littéraire écrite). Ce qui rend souvent difficile la lecture des premiers textes d'Ancien Français c'est par exemple que l'appareil énonciatif du « code écrit » n'est pas encore en place, que les liens syntaxiques ne sont pas explicites ; car tous ces éléments *fonctionnels* nécessaires à toute langue écrite sont encore à inventer. C'est ainsi qu'un système de ponctuation se met peu à peu en place, que la complexification de l'appareil morpho-syntaxique permet l'explicitation du rapport entre phrases etc ... La « langue littéraire » est issue d'une pratique linguistique déterminée à la fois par les origines de classe du matériel linguistique et par la fonction langagière (« code écrit ») organisant l'utilisation de ces éléments. On trouve donc dans cette variété linguistique qu'est le français littéraire (ou « savant » ; pour reprendre les termes de GRAMSCI) et qui va servir de base à l'établissement d'une Norme linguistique, à la fois des traits arbitraires (l'arbitraire des choix phonologiques, morphologiques, lexicaux déterminés par l'origine de classe de la pratique linguistique) et des éléments incontestablement fonctionnels.

5.1.5. Il est facile de montrer que la Norme du Français classique est usage et à l'usage de la classe dominante (« la plus saine partie de la Cour et de la Ville »), Mais peut-on considérer comme simples « serviteurs de la classe au pouvoir » ces « professionnels de la Parole » que sont par exemple les écrivains d'Ancien [p. 78] Régime et qu'on va voir se détacher peu à peu de l'aristocratie à mesure que la Bourgeoisie étend son hégémonie culturelle (et linguistique) dans la nation ? On comprend dans ses conditions que, s'emparant du pouvoir politique la Bourgeoisie de 89 ne manifeste nullement le désir de bouleverser une Norme linguistique dont elle a pris depuis longtemps le contrôle, mais simplement de l'adapter aux besoins nouveaux (élaboration d'un Français élémentaire pour la diffusion).

Aujourd'hui, sans parallélisme exagéré, ne peut-on pas montrer aussi que la « Norme du Français standard » n'est pas sous le contrôle de la classe au pouvoir (le grand capital industriel et financier). Elle est bien davantage entre Les mains des « Professionnels de la Parole », des « Intellectuels » (au sens gramscien), de ce que J.B. MARCELLESI nomme « Couches Culturellement Hégémoniques » et qui ne sont pas assimilables à la classe dominante ? Qu'en principe le rôle assigné à ces couches soit de servir les intérêts de la classe dominante est une chose, que ces couches acceptent uniformément ce rôle est un autre problème. C'est ainsi qu'à partir d'une pratique linguistique relativement unifiée (les « Intellectuels » de droite ou de gauche parlent « la même langue ») on peut voir les « Intellectuels » adopter des attitudes métalinguistiques très opposées (Du purisme le plus rétrograde aux professions de foi les plus « spontanéistes »).

5.2. *Quelle Norme choisir ?* est donc, selon vous, une fausse question. La Norme linguistique est un aspect de la lutte pour l'hégémonie culturelle au sein d'une formation socio-économique. La classe ou l'alliance de classe qui part à la conquête du Pouvoir [p. 79]

doit former ses « intellectuels » et conquérir les « intellectuels » en place pour s'emparer de la Norme à son profit (et éventuellement la transformer) pour *prendre la Parole*.

5.2.1. L'idée d'une *contre-norme* à opposer de façon volontariste à la Norme constituée et régnante relève de l'utopie. Les rapports de force et la prise de conscience du double caractère de la Norme (fonctionnelle et arbitraire) imposent une stratégie. La Norme en place, c'est aussi l'accès à une culture et au cosmopolitisme.

« S'il est vrai que tout langage contient les éléments d'une conception du monde et d'une culture, il sera également vrai que le langage de chacun révélera la plus ou moins grande complexité de sa conception du monde. Ceux qui ne parlent que le dialecte ou comprennent la langue nationale plus ou moins bien, participent nécessairement d'une intuition du monde plus ou moins restreinte et provinciale, fossilisée, anachronique, en face des grands courants de pensée qui dominent l'histoire mondiale. Leurs intérêts seront restreints, plus ou moins corporatifs ou économistes, mais pas universels. S'il n'est pas toujours possible d'apprendre plusieurs langues étrangères pour se mettre au contact avec des vies culturelles différentes, il faut au moins bien apprendre sa langue nationale. Une grande culture peut se traduire dans la langue d'une autre grande culture, c'est-à-dire qu'une grande langue nationale, historiquement riche et complexe, peut traduire n'importe quelle autre grande culture, être en somme une expression mondiale. Mais un dialecte ne peut pas faire la même chose »

note GRAMSCI comme « point de référence [p. 80] préliminaire » en tête de son *Introduction à l'étude de la philosophie et du matérialisme historique*¹⁵. Et ce que dit GRAMSCI des dialectes de la péninsule vaut, selon nous, pour les pratiques linguistiques du « français parlé » qu'on tente d'opposer au « français standard ».

5.2.2. Mais surtout la Norme est un *outil fonctionnel*, en l'état actuel des pratiques linguistiques du français, irremplaçable. Citons encore GRAMSCI : « Les grammaires normatives » écrites tendent à embrasser tout un territoire national et tout le « volume linguistique » pour créer un conformisme linguistique national unitaire, qui situe d'ailleurs à un niveau supérieur l'« individualisme » expressif parce qu'il donne un squelette plus robuste et plus homogène à l'organisme linguistique nationale dont chaque individu est le reflet et l'interprétation » (G.D.T. p. 678) et il ajoute entre parenthèse : « système Taylor et autodidactisme » ce qui dans son langage revient à opposer une « direction linguistique planifiée » (ou « taylorisation ») à l'initiative individuelle ou auto-éducation critique dans la domaine du langage. Et GRAMSCI ne fait pas mystère de sa préférence pour la première solution car il y voit un enjeu politique :

« Si la grammaire est exclue de l'école et n'est pas « écrite », on ne peut pas l'exclure, pour autant, de la « vie » réelle, comme on l'a déjà dit dans une autre note : on exclut seulement l'intervention unitaire dans l'apprentissage de la langue et, en réalité, on exclut de l'apprentissage de la langue cultivée la masse populaire nationale, puisque la couche dirigeante la plus élevée, qui parle traditionnellement le « beau langage », transmet cette langue de génération en génération, [p. 81] à travers un processus lent qui commence avec les premiers balbutiements de l'enfant sous la direction des parents, et qui se poursuit dans la conversation (avec ses « on dit ainsi », « on doit dire ainsi » etc...) toute la vie : en réalité, on étudie « toujours » la grammaire etc. (par l'imitation des modèles admirés etc..). Il y a dans la position de Gentile, beaucoup plus de politique qu'on ne le croit et beaucoup d'attitude réactionnaire inconsciente, comme du reste on l'a noté d'autres fois à d'autres occasions ; il y a toute l'attitude réactionnaire de la vieille conception libérale, il y a un « laisser faire, laisser passer » qui n'est pas justifié comme il l'était chez Rousseau (et Gentile est plus rousseauiste

¹⁵ G.D.T. p. 133-134.

qu'il ne le croit) par l'opposition à la paralysie de l'école jésuite, mais il est devenu une idéologie abstraite et « anhistorique ».

Nous ne voyons rien à ajouter à ces lignes si simplement écrites pour réfuter les « Gentile » français d'aujourd'hui et le « spontanéisme » en matière d'apprentissage de la langue.

5.2.3. Reconnaissons toutefois que l'apprentissage de la langue s'est confiné souvent dans un formalisme grammatical (pour lequel GRAMSCI n'a d'ailleurs aucune indulgence comme en témoigne une lettre à son fils¹⁶ bien qu'il préconise une « intervention organisée et unitaire dans l'apprentissage de la langue »). On n'est souvent polarisé sur des aspects « visibles » mais secondaires de la Norme : traits phonologiques (lutte contre les « accents »), morphologiques (répression précoce contre certaines réalisations [p. 82] « fautives »), lexicaux (créations de tabous entraînant un blocage dans la communication). Ces traits sont les plus facilement repérables, alors qu'ils sont souvent les moins fonctionnels ; et pourtant par exemple une étude des corrections de copies de seconde (Corpus renoté par le Département de Linguistique française d'Aix en Provence) nous a montré que l'attention du correcteur est systématiquement alertée par les « fautes » de ce type.

Soit l'énoncé de français oral : « Y a le type que je pense, eh ben figure toi ... ». Dans cet énoncé le *que* est l'aspect immédiatement repérable de la « faute » contre la Norme, qui imposerait un *auquel* tout à fait incongru dans ce contexte linguistique. En effet le système des relatives en français standard s'oppose aux variétés de français parlé non seulement par la création d'un paradigme pronominal en *-quel* mais aussi par une réorganisation complète des énoncés (Le « type », auquel je pense, me rappelle) qui nous semble être plus fondamentale que la variation morphologique (*que/auquel*)¹⁷. Une pratique linguistique réglée par la Norme c'est d'abord la mise en place d'un appareil énonciatif et l'organisation de ces énoncés suivant certains schémas de phrases standardisés souvent très éloignés du type d'organisation des énoncés en français parlé non réglé par la Norme.

5.3. Il s'agit donc de développer la *fonction langage* avant la *fonction langue* en définissant la « fonction langage » comme l'aptitude à saisir la spécificité d'une situation de communication et à en déduire les nécessités qui pèsent sur la structuration [p. 83] des énoncés, les choix lexicaux etc.

5.3.1. La fonction langage doit permettre la maîtrise d'un appareil énonciatif et de schémas de phrases standardisées mais fonctionnelles. Elle s'acquiert par la mise en situation et la production langagière intensive. Pour l'apprentissage il faut varier les situations de communication des locuteurs en ménageant les transitions entre les situations les plus favorables (locuteurs du même groupe) et celles qui sont plus problématiques (inégalité entre les participants à l'acte de communication - production écrite). Faire parler et écrire des enfants en situation suppose cependant une intégration à certaines formes de vie sociale.

La fonction langage s'acquiert aussi par le développement de la fonction métalinguistique : une activité grammaticale jouant sur les variations paradigmatiques, les permutations, expansions et tous autres exercices tendant à l'extériorisation de l'objet « langue » pour le locuteur. Un apprentissage actif et réflexif des langues étrangères remplit aussi le rôle qui était autrefois tenu par l'éducation franco-latine.

La fonction langue porte sur la Norme apparente : les traits morphologiques, lexicaux et morpho-syntaxiques qui définissent ce « conformisme grammatical » érigé en Norme. Les solutions retenues par la Norme sont le plus arbitraire. Ainsi pour la formation du futur la

¹⁶ Lettre n°215, L.D.P., pp. 344-345.

¹⁷ Développement inspiré par les recherches menées par le G.A.R.S. de l'Université de Provence.

combinaison infinitif + rai peut se résoudre de multiples façons pour un verbe donné. Par exemple *boire* donne au futur aussi bien « buvrai », « boivrai », « boirerai » toutes formes attestées aussi bien an Ancien Français que dans la bouche de jeunes enfants. Le mécanisme de formation du futur est l'essentiel ; [p. 84] en aucun cas la censure sur les solutions adoptées ne doit faire obstacle à l'acquisition de la fonction langage. De la même façon l'acquisition du paradigme des pronoms relatifs en *-quel* doit aller de pair avec la maîtrise d'un certain type d'énoncés où s'intègre le paradigme (c'est-à-dire des schémas de phrases normées).

5.3.2. Et surtout il s'agit de créer les conditions politiques et pédagogiques de la production langagière en levant dans des situations déterminées le poids pesant du jugement social et de sa sanction : le terrorisme (qu'on pense aux rires provoqués en assemblée par une « faute » - Qu'on pense à l'oppression orthographique) pour donner droit à « l'écart de langue ».

Cela suppose une éducation métalinguistique, scientifique de la nation par la place que l'on assigne à la norme linguistique, afin que celle-ci devienne une nécessité acceptée mais située explicitement dans le complexe social. ROBESPIERRE ne disait pas autre chose lorsqu'il déclarait à la tribune de la Convention :

« Un homme qui dit des vérités à la tribune, fut-ce dans le langage le plus grossier, doit être entendu tranquillement. Je saisis cette occasion pour vous faire connaître un principe qu'il me tarde de vous présenter. Il n'y a rien de plus contraire aux intérêts du peuple et à l'égalité, que d'être difficile sur le langage. C'est un abus de personnes qui se prétendent bien élevées ; il se trouve beaucoup de citoyens qui peuvent rendre beaucoup de services à la république dans la classe de ceux à qui la pauvreté n'a pas permis de recevoir une éducation. Elle est l'arme la plus puissante de l'aristocratie et des intrigants qui se rangent sous ses [p. 85] étendards. Voulez-vous voir la cause de la liberté bien défendue, voulez-vous voir votre tribune occupée par des hommes vertueux, écoutez attentivement ceux qui professent les bons principes. Qu'on y parle un langage moins fleuri, peu m'importe, pourvu qu'on y parle celui du patriotisme. Faites en sorte que le sans-culotte qui a reçu de la nature un sens droit, et dont l'âme est remplie d'énergie, puisse nous faire part de ses opinions sans éprouver de difficultés, tant qu'il ne s'écartera pas des principes, et sans être exposé aux huées de l'aristocratie des gens bien nés. L'égalité n'est vraiment établie que quand les citoyens peuvent être entendus favorablement sans avoir reçu une éducation élevée. Ce que je dis ne s'applique pas à celui qui est à la tribune : il est assez instruit pour bien développer ce qu'il doit vous dire : mais j'ai voulu vous communiquer une pensée qui était depuis longtemps dans mon âme. »¹⁸

Donner des chances aux enfants, mais aussi aux adultes, de développer leur « fonction langage » est le préalable indispensable à la « normalisation », la standardisation nécessaire des énoncés. La Norme non plus n'est par surgie de rien. Les « professionnels de la Parole » qui ont forgé la langue nationale ont, eux aussi, produit en situation pour pouvoir inventer et normaliser au fur et à mesure. La prise de conscience que représente l'histoire de la langue et une élucidation des conditions de production langagière légitimerait l'attitude bienveillante d'une communauté linguistique qui, au lieu d'exclure de la communication le plus grand nombre, favoriserait la prise de parole et la promotion langagière de tous. [p. 86]

¹⁸ Ann. Révol., 1794, n°56, 27 germ. an 11-16 avr.1794, p.7.

Bibliographie

- ALTHUSSER L. : « Idéologies et appareils idéologiques d'Etat : notes pour une recherche »
La Pensée, Juin 1970, article repris dans *Positions*, Paris, Editions Sociales, 1976.
- BALIBAR R. et LAPORTE D. : *Le Français National*, Paris Hachette, 1974.
- BRUNOT F. : *Histoire de la Langue Française IV*.
- COPPEL A. : La Norme linguistique (Manuel de linguistique appliquée, IV, sous la direction de F. MARCHAND), Paris, Delagrave, 1976.
- COSERIU E. : « Sistema, norma y habla », Montevideo, 1952 repris dans *Teoría del lenguaje y linguística general*, Madrid, 1962, pp. 282-283.
- GRAMSCI A. : *Quaderni della carcere*, Edition chronologique sous la direction de V. GERRATANA (Einaudi, 1975) ou Edition thématique : volumes : *Gli intellettuali e l'organizzazione della cultura* (Einaudi, 1963 ou Editori Riunitio, 1970) et *Litteratura e vita nazionale* (Einaudi, 1953 ou Editori Reuniti, 1970).
- Lorsque les textes sont traduits, nous nous référons à l'excellent recueil *GRAMSCI DANS LE TEXTE* (G.D.T.) Editions Sociales, 1975 et aux *LETTRES DE LA PRISON* (L.D.P.) Gallimard, 1971.
- HJELMSLEV : *Essais linguistiques* , Travaux du cercle linguistique de Copenhague, Copenhague, 1959.
- LABOV W. : *The social stratification of English in New York City*, Washington, 1966 (Traduction Française de certains articles dans *Sociolinguistique* , Editions de Minuit, 1976). [p. 87]
- MARCELLESI J.B. et GARDIN B. : *Introduction à la sociolinguistique, La linguistique sociale*, Paris, Larousse, 1974.
- MOUNIN G. : *Clefs pour la Langue française*, Paris, Seghers, 1975, pp. 147-170.
- REY A. : « Usages, jugements et prescriptions linguistiques », *Langue Française* n°16, déc. 1972, pp. 4-24.
- SCHLIEBEN-LANGE B. : *Sozio-linguistik, eine Einführunt*, Stuttgart, 1873, pp. 90 - 97.
- WAGNER R.L. : *La grammaire Française*, I, Paris, SEDES, 1968, pp.37-64.

GLOTTOPOL

Revue de sociolinguistique en ligne

Comité de rédaction : Mehmet Akinci, Sophie Babault, André Batiana, Claude Caitucoli, Robert Fournier, François Gaudin, Normand Labrie, Philippe Lane, Foued Laroussi, Benoit Leblanc, Fabienne Leconte, Dalila Morsly, Clara Mortamet, Alioune Ndao, Gisèle Prignitz, Richard Sabria, Georges-Elia Sarfati, Bernard Zongo.

Conseiller scientifique : Jean-Baptiste Marcellesi.

Rédacteur en chef : Claude Caitucoli.

Comité scientifique : Claudine Bavoux, Michel Beniamino, Jacqueline Billiez, Philippe Blanchet, Pierre Bouchard, Ahmed Boukous, Louise Dabène, Pierre Dumont, Jean-Michel Eloy, Françoise Gadet, Marie-Christine Hazaël-Massieux, Monica Heller, Caroline Juilliard, Suzanne Lafage, Jean Le Du, Jacques Maurais, Marie-Louise Moreau, Robert Nicolai, Lambert Félix Prudent, Ambroise Queffelec, Didier de Robillard, Paul Siblot, Claude Truchot, Daniel Véronique.

Comité de lecture : constitué selon le thème du numéro sous la responsabilité de Claude Caitucoli

glottopol@wanadoo.fr

ISSN : 1769-7425